



FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI JOUR 5

YANN MALEVILLE CPD-ASH



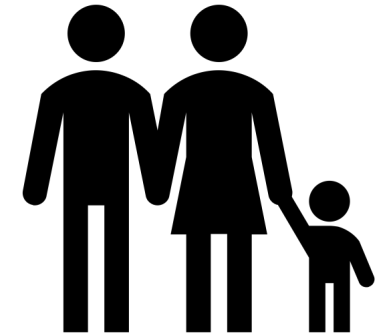
3 objectifs développés



1. Mieux comprendre
les enjeux de l'ESS



2. S'appropriier les outils
de communication
(rédaction d'écrits
communicables)



3. Appréhender la
relation avec les
parents



1. MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ESS

ESS



les parents



l'enseignant référent



le ou les enseignants qui ont en charge sa scolarité



l'AESH



les professionnels qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé



le directeur ou le chef d'établissement



les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation-psychologues



les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale

Rôle de l'ESS



Facilite la mise en œuvre du PPS



Veille à l'organisation et notamment contribue activement à organiser l'emploi du temps scolaire de l'élève.

S'assure :



que l'élève bénéficie des accompagnements particuliers que sa situation nécessite



que ce parcours scolaire lui permet de réaliser, à son propre rythme (si besoin) des apprentissages scolaires

Moyens d'expertise

Des professionnels présents (cités précédemment)

Le cas échéant, elle fait appel, en lien avec le directeur de l'établissement de santé ou médico-social, aux personnels de ces établissements qui participent à la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent.

Elle doit se doter d'outils précis

- d'observation
- d'analyse des besoins
- d'évaluation

Confidentialité

Les membres de l'ESS sont tenus au moins à la confidentialité

Voire à la « discrétion professionnelle » ou au
« secret professionnel ».

La teneur des réunions (et donc les comptes rendus) n'est pas
communicable à des tiers.

Les comptes rendus sont diffusés aux membres de l'ESS et aux
instances concernées par l'enseignant référent

Rôle de l'enseignant référent



Interlocuteur privilégié des parents



Informe les familles sur les différentes procédures, les processus de scolarisation



Assure le lien entre l'ensemble des professionnels qui accompagnent l'élève



Assure le suivi du parcours scolaire de l'élève (de la maternelle, au lycée, ...)



Fait le suivi et les bilans du PPS



Est en lien avec les enseignants, la maison départementale du handicap (MDPH)

Rôle des parents ou tuteurs légaux



Transcrivent les besoins de l'élève en fonction du ressenti dans et en dehors de l'école



Décrivent l'évolution de l'enfant au fil des ans



Sont membres à part entière de l'équipe de suivi



Valident les propositions de la MDPH suite à l'équipe de suivi



2. S'APPROPRIER LES OUTILS DE COMMUNICATION AFIN
DE PRÉPARER AU MIEUX UNE ESS



Lors d'une ESS

ETAPE 1

Rappeler les missions pour lesquelles
l'accompagnement AESH a été notifié et le cadre de
cet accompagnement, en particulier l'emploi du temps
et le volume horaire.

Lors d'une ESS

ETAPE 2

Evaluer ensuite l'accompagnement en référence aux missions fixées et au cadre d'intervention effectif.

Lors d'une ESS

ETAPE 3

Apprécier, si possible avec l'enseignant, les effets de l'accompagnement et les besoins.

Importance de s'appuyer sur une grille d'observation

Une observation régulière de l'élève permet d'être plus précis dans l'analyse et d'étayer ses propos en citant des exemples.

Consignés par écrit, elle permet de garder des éléments objectifs sur l'activité de l'élève et sur toute la durée de l'accompagnement.

La régularité de cette observation permet parfois de repérer certaines manifestations de l'élève dans un environnement et un moment précis et ainsi d'émettre des hypothèses pour envisager des aménagements/adaptations.

Pour rappel, grilles d'observation déjà à disposition Jour 3

*Tableau tiré du travail de
Bruno Egron*

*Le livret de suivi
d'accompagnement*

GRILLE D'OBSERVATION

Nom et prénom de l'élève : _____

Etablissement et classe : _____ Année scolaire : _____

Accompagnant(e) : _____ Date : _____

Fonctionnements	Observables	Points d'appui	Difficultés	Adaptations	Observations
Moteur	Fonctions physiologiques				
	Gestes de la vie quotidienne				
	Déplacements				
	Fatigabilité				
	Motricité fine				
Vision	Niveau/type de vision				
Audition	Niveau d'audition				
Communication	Emission				
	Compréhension				
Autonomie affective	Confiance en soi				
	Gestion de ses affaires personnelles				
	Travail seul				
Gestion des émotions	Expression				
	Maîtrise/contrôle				
	Gestion de la frustration				

Rôle et fonctionnement du livret de suivi d'accompagnement

Ce document est un outil à l'usage des personnels assurant une aide humaine auprès d'un élève en situation de handicap. Il doit être renseigné en début et fin d'année scolaire par l'accompagnant (AESH).

Spécifiquement dédié au suivi de l'accompagnement de l'élève en situation de handicap, c'est un outil de travail interne à l'école, qui ne se substitue pas au PPS. Il a donc vocation à demeurer à l'école ou dans l'établissement.

Chaque année scolaire, un exemplaire vierge de la page 3 à la page 12 sera fourni par le directeur ou le chef d'établissement à l'AESH et annexé à l'ensemble du dossier.

Cet outil est destiné à :

- optimiser l'accompagnement mis en place à travers les trois grandes missions des AESH (apprentissage, socialisation, vie quotidienne),
- permettre à l'AESH d'apprécier et de réguler ses interventions,
- être un lien entre les AESH qui seront amenés à intervenir auprès de l'élève,
- être la mémoire de l'accompagnement de l'élève au cours de sa scolarité.

LIVRET DE SUIVI D'ACCOMPAGNEMENT

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Accompagnant des élèves en situation de handicap

2 nouveaux
outils

Points d'observation relevés en 3 catégories :

- Vie quotidienne
- Vie scolaire
- Vie de l'élève

- Points d'observation relevés en 3 catégories :
- Vie quotidienne
 - Vie scolaire
 - Vie de l'élève



Ministère de l'Éducation nationale
Direction générale de l'Évaluation et de la Prospective

DATE : _____

Accompagnement de l'élève en situation de handicap (à compléter en classe ou en laboratoire) []

Grille d'observation et d'évaluation par un AESH d'un élève en situation de handicap.

Observé par : _____

1- Via quotidienne.

Points d'observation :	L'élève perçoit.	L'élève agit avec aide.	L'élève agit par lui-même.	Observations par l'AESH
Après avoir les informations de l'activité. Déplacement dans l'école ou l'établissement, en/au pour une activité scolaire en dehors de l'école ou de l'établissement. (cette activité peut ou ne peut pas être répétitive)	Son le classe	Son l'école ou l'établissement		
En dehors de l'école ou de l'établissement pour participer aux cours scolaires Se déplacer avec le groupe classe				
Installation dans la classe. Prendre son matériel Se ranger son matériel Participer au rangement du matériel collectif de la classe Préparer son matériel				
Répart Préparer son matériel				
Prépare Préparer son matériel				
Donne autorisation Ne pas autoriser, interdiction d'accéder				

Observations

2. AESH, vous préparez une équipe de suivi de scolarisation

Rappel des missions pour lesquelles l'AESH a été notifié

Evaluation de l'accompagnement par l'AESH grâce à des catégories et sous-catégories simples à identifier

AESH,
Vous préparez une équipe de suivi de la scolarisation...

L'écrit vous permet de prendre du recul et de réorganiser les observations régulières de l'enfant ou du jeune.
Une concertation avec l'enseignant (les enseignants) de la classe, avant l'ESS, peut présenter l'avantage de mettre en cohérence vos constats d'accompagnement AESH et ceux du professeur. Si des divergences d'analyse demeurent, elles peuvent être signalées mais on évitera systématiquement de tenir des discours contradictoires le jour de l'ESS.
Important : Les pistes ci-dessous ne constituent en rien un document officiel. Elles peuvent être adaptées, modifiées, enrichies grâce en particulier à votre livret de suivi d'accompagnement.
Aucun document préparatoire institutionnel n'existe à ce jour dans le département.

Le contenu de l'écrit :

1. Rappelez les missions pour lesquelles l'accompagnement AESH a été notifié et le cadre de cet accompagnement (en particulier l'emploi du temps).

L'élève bénéficie d'une aide humaine.	
Rappel des missions possibles de l'AESH :	
Tâches et exigences générales, relation avec l'adulte	☐ [1.1.2] S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies
	☐ [1.1] Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement
	☐ [2.2] Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
	☐ [2.3] Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
	☐ [1.4] Encourager la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
Précisions	

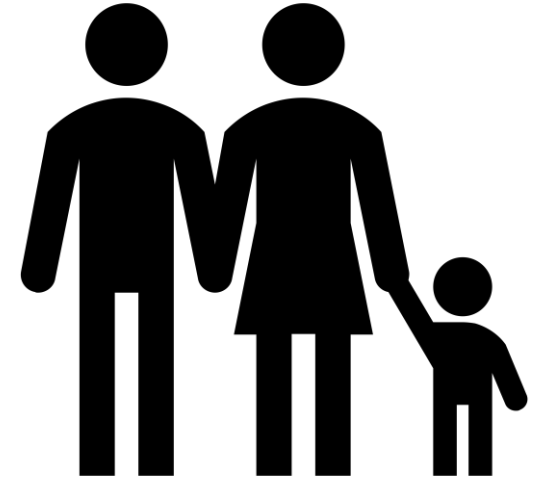
FAE 2021-2022 - « produire un écrit pour préparer une ESS »

1

Observations guidées des niveaux de réalisation des activités par l'élève (autonomie) :

- Activité réalisée sans difficulté et seul
- Activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle
 - Activité réalisée avec des difficultés et/ou une aide régulière
- Activité non réalisée

Appréciations des effets de cet accompagnement : acceptation, dépendance...



3. APPRÉHENDER LA RELATION AVEC LES PARENTS

HANDICAP



Situation de handicap :
limitation des activités
et de la participation
de la personne.



Apprendre que son
enfant est en situation
de handicap : une
perturbation profonde
pour la famille.



Le handicap n'est pas l'affaire du
seul individu qui le porte mais de la
famille dans sa globalité qui est
touchée et contrainte à faire face
à la situation et aux perturbations
qu'elle implique.

Une onde de choc



Une violence traumatique qui altère l'équilibre familial



Handicap : puissant modificateur de contexte qui oblige la famille à composer



Réorganisation des relations dans la famille pour retrouver l'équilibre



Réorganisation des relations dans la famille pour se protéger



Perméabilité altérée du milieu de vie

CONSÉQUENCES SUR LES FAMILLES



**Expression des
émotions : colère,
peur, euphorie, ...**



Fort sentiment de culpabilité



**Difficultés de gestion ⇒
altération de la partialité
et de la communication**



**Mises en places de différentes
stratégies (personnelles,
duelles, extra-muros)**

PENDANT L'ESS ET LES DIFFÉRENTS ÉCHANGES AVEC LES FAMILLES

Des émotions à accueillir : savoir écouter

Des stratégies à comprendre : faire preuve d'empathie

Lors d'un échange avec la famille, être en capacité d'identifier :

Quels sont les moments qui traduisent l'émotion ?

Quels sont les moments qui définissent une stratégie de rééquilibrage entre émotions et réalité ?

L'AESH et les familles



L'AESH doit rester dans un cadre professionnel et institutionnel.



Eviter de communiquer en aparté avec les familles
(discussions informelles au portail de l'école par exemple)



Faire preuve de discrétion professionnelle : ne pas communiquer sur les difficultés de l'élève ou de la famille

L'AESH devra chercher à établir une « alliance de travail » avec les familles.

On appelle « alliance » le fait que plusieurs personnes se joignent afin de poursuivre les mêmes buts ou les mêmes intérêts.

À l'opposé, une coalition est une association d'individus contre d'autres individus.

Enfin, la disqualification est une manière de refuser à l'autre la définition qu'il a de lui-même.

Par exemple en ne tenant pas compte de son point de vue, de sa parole.

SAVOIR ÉCOUTER



Écouter les familles signifie pour le professionnel qu'il fasse un effort particulier pour accueillir et comprendre ce qu'elles ont à dire, dans un contexte donné.

Pour cela :

- développer **une attention positive inconditionnelle** :
celui qu'il écoute est rempli de valeurs et digne d'être compris.
- développer **un climat empathique** :
l'empathie, c'est la capacité à se mettre à la place d'autrui sans s'y confondre.

L'AESH doit s'inscrire dans une posture professionnelle.
Il ne faut pas tomber dans l'affect, éviter tout conflit personnel.

Préconisations du
guide AESH du
ministère :

« L'enseignant est responsable de l'élève et de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève accompagné.

...Les échanges entre les familles et l'AESH, dans le cadre du projet, se feront toujours en concertation avec l'enseignant ou le directeur.

L'enseignant est la personne ressource pour les difficultés de toute nature rencontrées dans l'accompagnement. »

Mise en garde



Ne pas communiquer d'informations personnelles aux familles :
adresse, numéro de téléphone...

Ne pas communiquer avec les familles via les réseaux sociaux.

Ne donner son avis ni sur la pratique pédagogique de
l'enseignant, ni sur le système scolaire.

Pour une bonne relation triangulaire

Respecter le cadre
institutionnel

Devoir de réserve :
« faire preuve de retenue
dans l'expression écrite et
orale de ses opinions
personnelles ».

Actions en équipe et en
communication avec les
enseignants

Echanges sur les
aménagements qui
marchent ou pas, et des
problèmes pratiques
ponctuels...

Les obstacles à contourner

Eviter des mésententes enseignants/parents ou enseignants/AESH à propos de la scolarisation de l'élève accompagné.

Eviter que l'AESH n'apparaisse aux yeux des parents comme "le véritable enseignant" de l'enfant.

Permettre aux AESH de prendre leurs distances vis à vis de parents qui deviendraient trop envahissants.

EN GÉNÉRAL

L'accompagnement se déroule bien quand AESH et enseignant se tiennent informés l'un l'autre des contacts avec les familles.

La communication et la confiance entre professionnels se doivent donc être de qualité.

